

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3503

21 novembre 2014

### SOMMAIRE

|   |        |  |        |
|---|--------|--|--------|
| Altair S.A. ....                                  | 168107 | Rank Investments S.A. ....               | 168101 |
| AXA DBIO S.C.A. ....                              | 168119 | Rayson Re S.A. ....                      | 168130 |
| Biereldeng I S.A. ....                            | 168124 | Rayson Re S.A. ....                      | 168102 |
| Biereldeng I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s. ....        | 168124 | RBS European Finance S.A. ....           | 168101 |
| BIL Re ....                                       | 168130 | Reference Corporate Services ....        | 168101 |
| Boetie Propco S.à r.l. ....                       | 168116 | Rothorn ....                             | 168100 |
| Clinique Irmine ....                              | 168141 | S.A. Close ....                          | 168101 |
| CS Investment Funds 1 ....                        | 168138 | Seafly S.A. ....                         | 168104 |
| LBPOL William II S.à r.l. ....                    | 168098 | SHCO 93 S.à r.l. ....                    | 168103 |
| Moneytix S.A., S.P.F. ....                        | 168098 | Shelley S.A. ....                        | 168102 |
| OCM Luxembourg Wembley Finance S.à<br>r.l. ....   | 168098 | Silver Grafton S.à r.l. ....             | 168104 |
| Pholusuisse ....                                  | 168099 | Simar S.A. ....                          | 168144 |
| Platanum Investments SA ....                      | 168099 | Skandinaviska Enskilda Banken S.A. ....  | 168104 |
| Plâtrerie GIOMBETTI S.à r.l. ....                 | 168100 | Société du Fort S.à r.l. ....            | 168103 |
| Poba Lux Holdco (Luxembourg) S.à r.l. ....        | 168099 | Sotogrande LuxCo S.à r.l. ....           | 168103 |
| Portunato Marine Services S.A. ....               | 168104 | Spie BondCo 3 ....                       | 168103 |
| Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l.<br>..... | 168100 | Structured Invest S.A. ....              | 168102 |
| Primula Investments S.à r.l. ....                 | 168099 | Takolux Spf S.A. ....                    | 168144 |
| Protection International S.à r.l. ....            | 168100 | TB Holdings Ltd & Cie, SCS ....          | 168105 |
| Quality Electronics Design SA ....                | 168102 | Tefram S.A. ....                         | 168144 |
| Ramel S.A. ....                                   | 168102 | TrizecHahn Europe S.à r.l. ....          | 168104 |
|   |        | Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. .. | 168104 |

**LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.142.010,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.517.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 23 octobre 2014 que M. Michael Tsoulies, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Depuis le 23 octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Christophe Mathieu
- Monsieur Rodolpho Amboss

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Corine Frérot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166458/19.

(140190193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Moneytix S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.517.

## DISSOLUTION

Par jugement rendu en date du 23 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, ayant siégé en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société MONEYTIX S.A., S.P.F., ayant eu son siège social à 46A, avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171517.

Le même jugement nomme juge-commissaire Monsieur le Juge-Commissaire Thierry SCHILTZ et désigne comme liquidateur judiciaire Maître Laurent LENERT.

Le Tribunal invite les créanciers à produire leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce avant le 14 novembre 2014.

Pour extrait conforme

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014166529/18.

(140188721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**OCM Luxembourg Wembley Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.269.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 1<sup>er</sup> octobre 2014*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Christopher Boehringer, Mme Figen Eren, Mme Katherine Ralph et M. Franck Laval avec effet immédiat

- De nommer M. Mark HULBERT, né le 1<sup>er</sup> décembre 1964 à Plymouth (Grande-Bretagne) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

- De nommer M. Callum THORNEYCROFT, né le 21 février 1981 à Worcester (Grande-Bretagne) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Wembley Finance Sàrl

Référence de publication: 2014166581/17.

(140189599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Poba Lux Holdco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 189.111.

Les statuts coordonnés au 13 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014166625/11.

(140189567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Primula Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 162.646.

*Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique en date du 23 octobre 2014*

Le siège social de PRIMULA INVESTMENTS S.à r.l. est transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 24 octobre 2014.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.  
Pour extrait sincère et conforme  
PRIMULA INVESTMENTS S.à r.l.  
Gérant Unique

Référence de publication: 2014166628/15.

(140189458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Pholusuisse, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 54, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 23.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014166619/11.

(140189341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Platanum Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 164.591.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 21 octobre 2014 que:

- 1) M. Olivier Dorier, M. Herman Schommarz et M. Stewart Kam-Cheong ont été réélus administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2015;
- 2) Certifica Luxembourg S.à r.l., a été réélu Commissaire de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2015.

Munsbach.  
Pour extrait conforme  
Pour la Société

Référence de publication: 2014166601/17.

(140189287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Plâtrerie GIOMBETTI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3591 Dudelange, 59, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 36.566.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 octobre 2014.

Plâtrerie GIOMBETTI S.A.R.L.

L-3591 DUDELANGE

Référence de publication: 2014166600/12.

(140189369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Prime Frankfurt Taunusanlage 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014166603/12.

(140190216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Protection International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014166604/11.

(140190244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Rothorn, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.487.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 16 octobre 2014*

Les administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Damien PETIT de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2014.

Les administrateurs décident de coopter Monsieur Stéphane CREMER, né le 17 juillet 1980 à Verviers (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Damien PETIT, administrateur démissionnaire, avec effet au 16 octobre 2014.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

*Pour ROTHORN*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2014166658/19.

(140190000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**S.A. Close, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 35.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166659/9.

(140189309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Reference Corporate Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Référence corporate services S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014166653/11.

(140189297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Rank Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RANK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014166647/11.

(140189857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**RBS European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date du 24 octobre 2014 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur suivant à compter du 29 septembre 2014:

Monsieur Steven Lancaster Lizars, avec adresse professionnelle au 250, Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Royaume-Unis.

- Nomination de l'administrateur suivant à compter du 29 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Monsieur Nicholas Nunn né le 22 février 1973 à Singapour, avec adresse professionnelle au 135 Bishopsgate, EC2M 3UR, Londres, Royaume-Unis.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Monsieur Richard John Lawrence, administrateur;

- Madame Philippa Jane Goodwin, administrateur;

- Monsieur Nicholas Nunn, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF (Luxembourg) S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2014166649/23.

(140189797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Ramel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 167.613.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166646/9.

(140189632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Rayson Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 46.937.

Les statuts coordonnés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014166641/12.

(140189978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Quality Electronics Design SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 98.821.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166637/9.

(140189790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Shelley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 77.065.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SHELLEY S.A., en liquidation volontaire  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014166702/11.

(140189914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Structured Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des HVB Opti Select Balance, in Kraft getreten am 28. November 2014, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. November 2014.

Structured Invest S.A.  
Silvia Mayers / Maren Hermesdorf

Référence de publication: 2014166687/13.

(140189492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Spie BondCo 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.829.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166684/12.

(140190145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

**Sotogrande LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 189.084.

Les statuts coordonnés au 8 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014166682/11.

(140189737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

**Société du Fort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2545 Howald, 16, rue Théodore Speyer.  
R.C.S. Luxembourg B 162.726.

Adresse siège social de la Société du Fort S.à r.l.

Le siège social de la Société du Fort S.à.r.l se situe au:

16 rue Théodore Speyer  
L-2545 HOWALD

Référence de publication: 2014166675/11.

(140189520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

**SHCO 93 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 189.600.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 26 septembre 2014

- Ancienne situation associé:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: . . . . . 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

Samana Capital L.P., a «limited partnership», avec siège social à 2711 Centerville RD

Suite 400, New Castle, 19808 Wilmington, Etats Unis D'Amérique, enregistrée

auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2446265, représentée

par son commandité la société Morton Holdings Inc., avec siège social à 35, Ocean Reef Drive,

Suite 142, Key Largo, FL 33037, Etats Unis d'Amérique. . . . . 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour SHCO 93 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014166701/20.

(140190189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

**Seafly S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fortunato Marine Services S.A.).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 139.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166665/9.

(140190142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Silver Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 179.130.

Les comptes annuels pour la période du 24 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166669/11.

(140189295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Skandinaviska Enskilda Banken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 10.831.

Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014, Monsieur Peter Kubicki a démissionné en tant qu'administrateur-délégué et n'assume plus les fonctions de délégué à la gestion journalière de la banque Skandinaviska Enskilda Banken S.A.

Il reste membre du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166673/12.

(140189693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**TrizecHahn Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014166739/11.

(140190005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

**Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Il y a lieu de noter que PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L, Société à responsabilité limitée, se trouve désormais  
au 2 rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014166769/11.

(140189652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---



**TB Holdings Ltd & Cie, SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 170.618.

In the year two thousand fourteen, the tenth day of October,  
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. TB Holdings, Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KYC-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-270268,

2. TB Management Investment, Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KYC-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-291919,

the above appearing parties being all hereby represented by Mr Aldric GROSJEAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are shareholders (the Shareholders") of TB Holdings Ltd & Cie, SCS, a corporate limited partnership (société en commandite simple), duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on July 27, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 6<sup>th</sup>, 2012 under number 2216, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 170.618 (the Company).

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
2. Amendment to article 5.1 of the Articles; and
3. Insertion of new article 6.4 in the Articles.

*First resolution*

As a consequence of the transfer of the shares held in the Company by Monroe Offshore Holdings, Ltd to TB Management Investment, Ltd, the Shareholders resolve to amend article 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among TB Holdings Ltd, being the managing shareholder (associé commandité) (the Managing Shareholder) and one or more limited shareholder(s) (associé commanditaire(s)) (the Limited Shareholder(s)) and any and all persons or entities who may become shareholders in the future, a company in the form of a corporate limited partnership (société en commandite simple) under the name TB Holdings Ltd & Cie, SCS (the Company), governed by these articles of association (the Articles) and the laws of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law)".

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) represented by one (1) share of one Pound Sterling (GBP 1) held by the Managing Shareholder (the Shares of the Managing Shareholder), and four thousand nine hundred ninety-nine (4,999) shares of one Pound Sterling (GBP 1) each held by the Limited Shareholder(s) (the Shares of the Limited Shareholder(s), and together with the Shares of the Managing Shareholder, the Shares)".

*Third resolution*

The Shareholders resolve to insert a new article 6.4 in the Articles, which shall be read as follows:

" **6.4.** Notwithstanding anything to the contrary, a pledge may be granted both on the Shares of the Limited Shareholder (s) and the Managing Shareholder(s), subject to approval given in accordance with articles 6.1 and 6.2 of the Articles. Such approval may be granted irrevocably at any time prior to the realisation in favour of persons whether identified or not.

For the avoidance of doubt, the Company shall continue to duly exist upon the enforcement of a pledge over all the shares of the Managing Shareholder(s). Furthermore, no pledge(s) may be granted, if at the occasion of its enforcement, it would result in a breach of article 16 of the Law".

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix octobre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU:

1. TB Holdings, Ltd, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Îles Caymanes, dont le siège social se situe au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KYC-1104, Îles Caymanes et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caymanes sous le numéro MC-270268,

2. TB Management Investment, Ltd, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit des Îles Caymanes, dont le siège social se situe au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KYC-1104, Îles Caymanes et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caymanes sous le numéro MC-291919,

représentées par Me Aldric GROSJEAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de TB Holdings Ltd & Cie, SCS, une société en commandite simple régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 27 juillet 2012 suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 septembre 2012 numéro 2216,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 170.618 (la Société).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
2. Modification de l'article 5.1 des Statuts;
3. Insertion d'un nouvel article 6.4 dans les Statuts.

#### Première résolution

Suite au transfert des parts de la Société détenues par Monroe Offshore Holdings, Ltd, prénommée, à TB Management Investment Ltd prénommée, les Associés décident de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre TB Holdings Ltd, en tant qu'Associé Commandité (l'Associé Commandité) et un ou plusieurs associé(s) commanditaire(s) (le(s) Associé(s) Commanditaire(s)) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une Société en commandite simple prenant la dénomination de TB Holdings Ltd & Cie, SCS (la Société), régie par ces statuts (les Statuts) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi)".

#### Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) divisé en une (1) part d'une livre sterling (GBP 1,-) détenue par l'Associé Commandité (les Parts de l'Associé Commandité), et quatre mille neuf cent

quatre-vingt-dix-neuf (4.999) parts d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, détenue par le(s) Associé(s) Commanditaire(s) (les Parts de(s) Associé(s) Commanditaire(s) et, ensemble avec les Parts de l'Associé Commandité, les Parts)".

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'insérer dans les Statuts un nouvel article 6.4 ayant la teneur suivante:

" **6.4.** Nonobstant toute disposition contraire, un gage peut être accordé aussi bien sur les Parts de(s) Associé(s) Commanditaire(s) que sur celles de(s) Associé(s) Commandité(s), à condition d'être agréé conformément aux articles 6.1 et 6.2 des Statuts. Un tel agrément peut être donné irrévocablement et à tout moment avant d'accorder le gage, en faveur des personnes déjà identifiées ou non. Pour éviter tout malentendu, la Société devrait continuer à dûment exister au moment de la réalisation du gage sur toutes les Parts de(s) Associé(s) Commandité(s). En outre, aucun(s) gage(s) ne peut/peuvent être accordé(s) si cela entraînerait une violation de l'article 16 de la Loi".

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014. LAC/2014/47668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164408/133.

(140186889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

**Altair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 191.191.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary in Luxembourg, the Undersigned.

APPEARED

Eriks Martinovskis, born on 12 September 1980 in Ventspils (Latvia), professionally residing at 10, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg.

hereby represented by Mr Xavier SOULARD, Director, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy initialled ne varietur by the representative of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declared to establish (the "Company").

**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.**

**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "ALTAIR S.A.".

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II. - Capital

**5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

**9. Board of directors or sole director.**

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a "Director"), who need not be shareholders.

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as Category A Directors (the "Category A Directors") or Category B Directors (the "Category B Directors").

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.6 In circumstances where a legal entity has been appointed as Director of the Company, the aforesaid entity has to appoint a permanent representative to perform its mandate and act on behalf of that entity.

#### **10. Meetings of the board of directors.**

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected pro tempore for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of board members is present or represented by proxies.

10.4 A quorum of the Board of Directors requires the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Category A Directors or Category B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director are present.

10.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.6 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast, it being understood that no decision can be validly taken without the approval of at least one (1) category A Director present at the meeting. The Chairman has a casting vote.

10.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, and such Director shall be deemed to be present and is authorised to express the respective vote by video or by telephone.

10.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature executed on the aforesaid resolutions.

10.9 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors amongst them at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

**11. General powers of the board of directors.** The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

#### **12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

### 13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Category A Directors or Category B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director. Notwithstanding, the Board may authorize that the Company be bound in certain circumstances by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by resolutions of the Board of Directors defining the limits of such power.

**14. Statutory auditor.** The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

## Chapter V. - General meeting of shareholders

### 15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**16. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office or, at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as specified in the notice convening the meeting on the third Monday of June at 3 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**17. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

## Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

### 19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first (1<sup>st</sup>) day of January and ends on the thirty first (31<sup>st</sup>) day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### 20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.



20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

## Chapter VIII. - Applicable law

**22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

### *Transitory disposition*

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2015.

### *Subscription and payment*

- The Articles having thus been established, Mr Eriks Martinovskis has subscribed for the three million one hundred thousand (3,100,000) shares. All these shares have been paid up to 25% so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euros (EUR 7,750.-) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros.

### *First extraordinary general meeting of shareholders*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is established at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to appoint as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years:

#### *Director of Category A:*

Alexey Ilyukhin born on 18 January 1982 in the USSR, professionally residing at Lesnaya plaza, 4, 4<sup>th</sup> Lesnoy pereulok, 125047 Moscow (Russia);

#### *Directors of Category B:*

- Xavier Soulard, born on 14 August 1980 in Châteauroux (France), professionally residing at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg;

- Eriks Martinovskis, born on 12 September 1980 in Ventspils (Latvia), professionally residing at 10, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg.

3. The sole shareholder resolves to appoint Fiduciary Tucci & Partners SA, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177770, as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

### A COMPARU

Eriks Martinovskis, né le 12 septembre 1980 à Ventspils (Lettonie), avec adresse professionnelle au 10, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg,

dûment représenté par Monsieur Xavier SOULARD, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

## STATUTS

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### 1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «ALTAIR S.A.».

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.



**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 Les actionnaires pourront qualifier les Administrateurs nommés d'Administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou Administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

9.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9.6 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu pro tempore à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents.

10.5 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.6 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis, il est entendu qu'aucune décision ne pourra être prise valablement sans l'accord d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A présent au Conseil. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature apposée sur lesdites résolutions.

10.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs dont un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

**11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

### **13. Représentation de la société.**

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. Cependant, le Conseil d'Administration peut autoriser que la Société sera engagée dans certaines circonstances par la signature unique de toute personne à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par résolutions du Conseil d'Administration précisant les limites d'un tel pouvoir de signature.

### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

## **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légale, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII. - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

- Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Eriks Martinovskis déclare souscrire les trois millions cent mille (3.100.000) actions. Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille Euro.

*Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
2. Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée de six ans:

*Administrateur de Catégorie A*

Alexey Ilyukhin né le 18 janvier 1982 en URSS, avec adresse professionnelle à Lesnaya plaza, 4, 4<sup>th</sup> Lesnoy pereulok, 125047 Moscou (Russie).

*Administrateurs de Catégorie B:*

- Xavier Soulard, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), avec adresse professionnelle au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg;

- Eriks Martinovskis, né le 12 septembre 1980 à Ventspils (Lettonie), avec adresse professionnelle au 10, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg.

3. Les actionnaires décident de nommer en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six ans:

Fiduciary Tucci & Partners SA, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177770.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: X. SOULARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45870. Reçu soixante-quinze euros (75,- €) (signé).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164558/494.

(140187676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**Boetie Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.222.500,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 189.943.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Boetie Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, having a share capital of four million two hundred and twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 4,222,500.-) and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.940,

here represented by Mr Serge BERNARD, Lawyer residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Boetie Propco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B

189.943, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Paul MEYERS, notary public residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 August 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2457 (page 117919) on 12 September 2014 (the "Company"). The Articles have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of four million two hundred and ten thousand Euros (EUR 4,210,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to four million two hundred and twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 4,222,500.-), by creating and issuing four million two hundred and ten thousand (4,210,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having the rights and obligations set forth in the Articles.

The New Shares are subscribed and fully paid up by Boetie Luxco S.à r.l., prenamed, the sole shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of four million two hundred and ten thousand Euros (EUR 4,210,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four million two hundred and twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 4,222,500.-), represented by four million two hundred and twenty-two thousand five hundred (4,222,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

*Third resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr. Eric LUX as class A manager of the Company, with effect from the date hereof, and to grant him a provisional discharge for his mandate as manager of the Company up to this date, and undertakes to renew such discharge at the annual general meeting of shareholders that will review and approve the next annual accounts of the Company.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Alain PEIGNEUX, professionally residing at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 27 February 1968 in Huy, Belgium, as class B manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date hereof.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves that it be noted that, following the resignation and appointment referred to above, the board of managers of the Company is composed as follows, and resolves that the managers be qualified as follows:

- Mr. Kyu Sung LEE, class A manager;
- Mr. Minjae SHEEN, class A manager.
- Mr. Alain PEIGNEUX, class B manager; and
- Ms. Muriel SAM, class B manager;

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Rambrouch on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

Boetie Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, au capital social de quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.222.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.940,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Boetie Propco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.943, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 août 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2457 (page 117919) du 12 septembre 2014 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre millions deux cent dix mille euros (EUR 4.210.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.222.500,-), par la création et l'émission de quatre millions deux cent dix mille (4.210.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par Boetie Luxco S.à r.l., précitée, le seul associé de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de quatre millions deux cent dix mille euros (EUR 4.210.000,-), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.222.500,-), représenté par quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents (4.222.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Eric LUX en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date des présentes, et de lui accorder une décharge provisoire concernant son mandat de gérant de la Société jusqu'à cette date, et s'engage à renouveler cette décharge lors de l'assemblée générale des associés qui reverra et approuvera les prochains comptes annuels de la Société.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer M. Alain PEIGNEUX, ayant son adresse professionnelle à 283 route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date des présentes.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide qu'il soit pris acte que, suite à la démission et à la nomination évoquées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit, et que les gérants sont désignés comme suit:

- M. Kyu Sung LEE, gérant de catégorie A;



- M. Minjae SHEEN, gérant de catégorie A;
- M. Alain PEIGNEUX, gérant de catégorie B; et
- Mme Muriel SAM, gérant de catégorie B.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ à environ cinq mille euros.

Fait et passé à Rambrouch, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Relation: RED/2014/2151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 octobre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014164597/146.

(140187376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**AXA DBIO S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.195.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe Daum, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of AXA DBIO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149162 (the "General Partner"), being the general partner of AXA DBIO S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 9 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2359 of 3 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149195 (the "Company"), whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 13 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2467 of 12 September 2014.

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of managers of the General Partner, on 05 February 2014, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at one hundred forty-three thousand fifty-two euro (EUR 143,052.-) divided into one hundred forty-one thousand six hundred twenty (141,620) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by limited partners (the "Class A Shareholders"), in representation of their limited partnership interest in the Company, one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder") in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and one thousand four hundred thirty-one (1,431) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by limited partners and the unlimited partner (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company, each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at two hundred fifty-two million five hundred twenty-five thousand two hundred fifty-three euro (EUR 252,525,253.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) Class A Shares, one (1) Class B Share and two million five hundred

twenty-five thousand two hundred fifty-two (2,525,252) Class C Shares, each authorised share having a nominal value of one euro (EUR 1,-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The Article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increases of share capital thus made.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of managers of the General Partner of 05 February 2014, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the written confirmation by BNP Paribas Securities Services Luxembourg of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 17 September 2014, an increase of the issued share capital by an amount of six million three hundred thousand euro (EUR 6,300,000.-) in order to raise the issued share capital to the amount of six million four hundred forty-three thousand fifty-two euro (EUR 6,443,052.-) by the creation of (i) six million two hundred thirty-seven thousand (6,237,000) Class A Shares and (ii) sixty-three thousand (63,000) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of managers of the General Partner of 05 February 2014, has accepted subject to the written confirmation by BNP Paribas Securities Services Luxembourg of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 17 September 2014, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of fifty-six million seven hundred thousand euro (EUR 56,700,000.-) as follows:

- Six hundred twenty-nine thousand nine hundred forty-one (629,941) new Class A Shares at a total issue price of six million two hundred ninety-nine thousand four hundred ten euro (EUR 6,299,410.-) including a share premium in the aggregate amount of five million six hundred sixty-nine thousand four hundred sixty-nine euro (EUR 5,669,469.-) subscribed by SOGECAP, a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, 92093 Paris la Défense Cedex, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 086 380 730;

- One million two hundred eighteen thousand nine hundred twenty-six (1,218,926) new Class A Shares at a total issue price of twelve million one hundred eighty-nine thousand two hundred sixty euro (EUR 12,189,260.-) including a share premium in the aggregate amount of ten million nine hundred seventy thousand three hundred thirty-four euro (EUR 10,970,334.-) subscribed by Industriens Pensionsforsikring A/S, a company incorporated and governed by the laws of Denmark, with registered office at Norre Farimagsgade 3, 1364 Kobenhavn K 5Copenhagen - DK 1364), Denmark, and registered with the Danish Commerce and Companies Agency under number 16614130;

- Five hundred eighty-five thousand eighty-five (585,085) new Class A Shares at a total issue price of five million eight hundred fifty thousand eight hundred fifty euro (EUR 5,850,850.-) including a share premium in the aggregate amount of five million two hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 5,265,765.-) subscribed by AXA DBIO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149162;

- Twenty-eight thousand three hundred fifty (28,350) new Class C Shares at a total issue price of two hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 283,500.-) including a share premium in the aggregate amount of two hundred fifty-five thousand one hundred fifty euro (EUR 255,150.-) subscribed by AXA DBIO GP S.à r.l., prenamed;

- Thirty-four thousand six hundred fifty (34,650) new Class C Shares at a total issue price of three hundred forty-six thousand five hundred euro (EUR 346,500.-) including a share premium in the aggregate amount of three hundred eleven thousand eight hundred fifty euro (EUR 311,850.-) subscribed by Samson, a société civile incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4761;

- Four hundred eighty-seven thousand five hundred seventy (487,570) new Class A Shares at a total issue price of four million eight hundred seventy-five thousand seven hundred euro (EUR 4,875,700.-) including a share premium in the aggregate amount of four million three hundred eighty-eight thousand one hundred thirty euro (EUR 4,388,130.-) subscribed by CNP Assurances (portfolio CNP Assurance - EVJ), a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 341 737 062;

- Four hundred eighty-seven thousand five hundred seventy (487,570) new Class A Shares at a total issue price of four million eight hundred seventy-five thousand seven hundred euro (EUR 4,875,700.-) including a share premium in the aggregate amount of four million three hundred eighty-eight thousand one hundred thirty euro (EUR 4,388,130.-) subscribed by CNP Assurances (portfolio CNP Assurance - 270), a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 341 737 062;

- One million three hundred sixty-five thousand one hundred ninety-seven (1,365,197) new Class A Shares at a total issue price of thirteen million six hundred fifty-one thousand nine hundred seventy euro (EUR 13,651,970.-) including a share premium in the aggregate amount of twelve million two hundred eighty-six thousand seven hundred seventy-three euro (EUR 12,286,773.-) subscribed by Colisée RE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed



by the laws of France, with registered office at 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 542 066 394;

- Seven hundred thirty-one thousand three hundred fifty-six (731,356) new Class A Shares at a total issue price of seven million three hundred thirteen thousand five hundred sixty euro (EUR 7,313,560.-) including a share premium in the aggregate amount of six million five hundred eighty-two thousand two hundred four euro (EUR 6,582,204.-) subscribed by Aviva Vie, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois-Colombes, and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre under number 732 020 805;

- Two hundred forty-three thousand seven hundred eighty-five (243,785) new Class A Shares at a total issue price of two million four hundred thirty-seven thousand eight hundred fifty euro (EUR 2,437,850.-) including a share premium in the aggregate amount of two million one hundred ninety-four thousand sixty-five euro (EUR 2,194,065.-) subscribed by MERP CARAC, a Mutuelle d'Épargne de Retraite et de Prévoyance incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 2 ter, rue du Château, F-92577 Neuilly-sur-Seine, and registered with the National Register of Mutuals under number 775 691 165; and

- Four hundred eighty-seven thousand five hundred seventy (487,570) new Class A Shares at a total issue price of four million eight hundred seventy-five thousand seven hundred euro (EUR 4,875,700.-) including a share premium in the aggregate amount of four million three hundred eighty-eight thousand one hundred thirty euro (EUR 4,388,130.-) subscribed by Belfius Insurance S.A./N.V., an insurance company incorporated in accordance with and governed by the laws of Belgium, with registered office at 5, avenue de Galilée, B-1210 Brussels, and registered with the Register of Commerce and Companies of Brussels under number 0405.764.064.

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contribution in cash to the Company on 6 June 2014, so that the total amount of sixty-three million euro (EUR 63,000,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-six million seven hundred thousand euro (EUR 56,700,000.-) has been on 6 June 2014 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 6 June 2014, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is presently set at six million four hundred forty-three thousand fifty-two euro (EUR 6,443,052.-) divided into six million three hundred seventy-eight thousand six hundred twenty (6,378,620) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by limited partners (the "Class A Shareholders"), in representation of their limited partnership interest in the Company, one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder") in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and sixty-four thousand four hundred thirty-one (64,431) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by limited partners and the unlimited partner (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company, each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) fully paid up.

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mr Christophe Daum, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AXA DBIO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149162 (le "Gérant"), étant la société de gestion de AXA DBIO S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations sous le numéro 2359 du 3 décembre 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149195 (la "Société"), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2467 du 12 septembre 2014.

en vertu d'une procuration lui ayant été conférée par les résolutions adoptées par le conseil de gérance du Gérant de la Société en date du 5 février 2014, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quarante-trois mille cinquante-deux euros (EUR 143.052,-), représenté par cent quarante et un mille six cent vingt (141.620) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A»), en représentation de leur engagement limité dans la Société, une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie B»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société et mille quatre cent trente et une (1.431) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires et par l'associé commandité (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) entièrement libérées.

II. En vertu de l'Article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante-deux millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante-trois euros (EUR 252.525.253,-), représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et deux millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante-deux (2.525.252) Actions de Catégorie C, chaque action autorisée ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la Société. L'Article 5 des statuts de la Société devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil de gérance du Gérant du 5 février 2014, et en conformité avec les pouvoirs lui ayant été conférés en vertu de l'Article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation écrite par BNP Paribas Securities Services Luxembourg de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 17 septembre 2014, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de six millions trois cent mille euros (EUR 6.300.000,-) en vue de porter le capital social souscrit à six millions quatre cent quarante-trois mille cinquante-deux euros (EUR 6.443.052,-) par la création de (i) six millions deux cent trente-sept mille (6.237.000) Actions de Catégorie A et (ii) soixante-trois mille (63.000) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil de gérance du Gérant du 5 février 2014, a accepté, sous réserve de la confirmation écrite par BNP Paribas Securities Services Luxembourg de la réception des fonds de souscription, la souscription des Nouvelles Actions ensemble avec une prime d'émission totale de cinquante-six millions sept cent mille euros (EUR 56.700.000,-) laquelle confirmation est intervenue le 17 septembre 2014, comme suit:

- Six cent vingt-neuf mille neuf cent quarante et une (629.941) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de six millions deux cent quatre vingt dix neuf mille quatre cent dix euros (EUR 6.299.410,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq millions six cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 5.669.469,-) souscrites par SOGECAP, une société anonyme, régie par les lois de France, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, 92093 Paris la Défense Cedex, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 086 380 730;

- Un million deux cent dix-huit mille neuf cent vingt-six (1.218.926) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de douze millions cent quatre vingt neuf mille deux cent soixante euros (EUR 12.189.260,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de dix millions neuf cent soixante-dix mille trois cent trente-quatre euros (EUR 10.970.334,-) souscrites par Industriens Pensionsforsikring A/S, une société régie par les lois du Danemark, ayant son siège social à Norre Farimagsgade 3, 1364 Kobenhavn K 5 Copenhage - DK 1364), Danemark, et immatriculée auprès de l'Agence Danoise du Commerce et des Sociétés sous le numéro 16614130;

- Cinq cent quatre vingt cinq mille quatre-vingt-cinq (585.085) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de cinq millions huit cent cinquante mille huit cent cinquante euros (EUR 5.850.850,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq millions deux cent soixante-cinq mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 5.265.765,-), souscrites par AXA DBIO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149162;

- Vingt-huit mille trois cent cinquante (28.350) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de deux cent quatre vingt trois mille cinq cent euros (EUR 283.500,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-cinq mille cent cinquante euros (EUR 255.150,-), souscrites par AXA DBIO GP S.à r.l., prénommée,

- Trente-quatre mille six cent cinquante (34.650) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de trois cent quarante-six mille cinq cent euros (EUR 346.500,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de trois cent onze mille huit cent cinquante euros (EUR 311.850,-) souscrites par Samson, une société civile régie par les lois du Grand-

Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 4761;

- Quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-dix (487.570) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de quatre millions huit cent soixante-quinze mille sept cent euros (EUR 4.875.700,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre vingt huit mille cent trente euros (EUR 4.388.130,-) souscrites par CNP Assurances (portfolio CNP assurance - EVJ), une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 341 737 062;

- Quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-dix (487.570) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de quatre millions huit cent soixante-quinze mille sept cent euros (EUR 4.875.700,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre vingt huit mille cent trente euros (EUR 4.388.130,-) souscrites par CNP Assurances (portfolio CNP assurance - 270), une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 341 737 062;

- Un million trois cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (1.365.197) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de treize millions six cent cinquante et un mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 13.651.970,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de douze millions deux cent quatre vingt six mille sept cent soixante-treize euros (EUR 12.286.773,-) souscrites par Colisée RE S.A., une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 542 066 394;

- Sept cent trente et un mille trois cent cinquante-six (731.356) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de sept millions trois cent treize mille cinq cent soixante euros (EUR 7.313.560,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de six millions cinq cent quatre vingt deux mille deux cent quatre euros (EUR 6.582.204,-) souscrites par Aviva Vie, une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois-Colombes, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 732 020 805;

- Deux cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-cinq (243.785) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de deux millions quatre cent trente-sept mille huit cent cinquante euros (EUR 2.437.850,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de deux millions cent quatre vingt quatorze mille soixante-cinq euros (EUR 2.194.065,-) souscrites par MERP CARC, une Mutuelle d'Epargne de Retraite et de Prévoyance régie par les lois de France, ayant son siège social au 2 ter, rue du Château, F-92577 Neuilly-sur-Seine, France, et immatriculée au Registre National des Mutuelles, sous le numéro 775 691 165;

- Quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-dix (487.570) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission total de quatre millions huit cent soixante-quinze mille sept cent euros (EUR 4.875.700,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre vingt huit mille cent trente euros (EUR 4.388.130,-) souscrites par Belfius Insurance S.A./N.V., une compagnie d'assurance régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au 5, avenue de Galilée, B-1210 Bruxelles, Belgique, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles, sous le numéro 0405.764.064.

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société le 6 juin 2014, de sorte que la somme de soixante-trois millions d'euros (EUR 63.000.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de cinquante-six millions sept cent mille euros (EUR 56.700.000,-), se trouvait le 6 juin 2014 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 6 juin 2014, le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à six millions quatre cent quarante-trois mille cinquante-deux euros (EUR 6.443.052,-), représenté par six millions trois cent soixante-dix-huit mille six cent vingt (6.378.620) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenue par les associés commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A»), en représentation de leur engagement limité dans la Société, une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie B»), en représentation de son engagement illimité dans la Société et soixante-quatre mille quatre cent trente et une (64.431) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenue par certains associés commanditaires et l'associé commandité (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

#### Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46477. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164584/285.

(140187885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**Biereldeng I S.A., Société Anonyme,  
(anc. Biereldeng I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.).**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 190.870.

L'an deux mille quatorze.

Le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1) La société à responsabilité limitée IMMOSA S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.720,

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

(le «Commandité» ainsi qu'il est indiqué ci-après).

2) a) Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.

b) Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.

c) Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.

d) Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

e) Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

(les «Commanditaires», ainsi qu'il est indiqué ci-après),

ensemble ci-après "les "Associés",

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées en date du 13 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'ils sont les seuls associés de la société en commandite simple BIERELDENG I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s., établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 190.870.

Que suite à la dissolution de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1063 (ancien Commanditaire de la société BIERELDENG I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.), les trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales de Commanditaire d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, ont été attribuées aux nouveaux Commanditaires comme suit:

|  |        |
|--|--------|
| 1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, trente mille quatre cent dix-huit parts sociales . . . . . | 30.418 |
| 2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, cent dix parts sociales . . . . .                       | 110    |
| 3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, cent dix parts sociales . . . . .                          | 110    |
| 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, cent dix parts sociales . . . . .            | 110    |

5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, cent dix parts sociales . . . . . 110  
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales . . . . . 30.858

Que le capital social de la société s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts, elles-mêmes divisées en cent quarante-deux (142) parts de commandité (les «Parts de Commandité») et trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts de commanditaire (les «Parts de Commanditaire»); ensemble les «Parts» d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Le capital initial de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est constaté par un rapport du réviseur d'entreprises agréé, Madame Françoise RENARD de la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.133, établi en date du 15 octobre 2014, dont les conclusions ont la teneur suivante:

*Conclusion:*

Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports dans le cadre de la transformation de la Société en société anonyme ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ensuite les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident la transformation de la société en commandite simple en une société anonyme.

Les associés accordent décharge au commandité de la société pour l'exécution de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

Les associés décident en outre de transformer les parts de commandité et les parts de commanditaire, en actions et le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sera représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Par cette transformation de la société en commandite simple en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société en commandite simple telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en BIERELDENG I S.A.

*Troisième résolution*

Les associés décident que les statuts de la société anonyme auront désormais la teneur suivante

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BIERELDENG I S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les



réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières pour son propre compte, et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Cession d'actions

a) Les cessions d'actions entre actionnaires pourront avoir lieu sous les conditions suivantes:

Si l'un des actionnaires entend céder tout ou partie de ses actions, il devra d'abord les offrir aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre des actions qu'ils détiennent dans la société.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix demandé sur base de la production d'un rapport d'expertise.

Le conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée.

Le droit de préemption des actionnaires restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration de son intention de vendre, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre de vente sous réserve d'un accord sur le prix des actions offertes en vente, les actionnaires restants étant en droit de demander une contre-expertise.

A défaut d'accord sur le prix endéans les six mois à partir de la date de l'exercice par les cessionnaires de leur droit de préemption, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par les articles 1224 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile.

En cas de désaccord sur la désignation de l'arbitre, la partie la plus diligente pourra se pourvoir devant le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière sommaire sur simple requête aux fins de se voir désigner l'arbitre habilité à procéder à la fixation du prix.

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration aux autres actionnaires de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des actionnaires restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption en tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt EURIBOR 12 mois plus zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de marge à partir de l'accord des parties ou faute d'accord, à partir de la sentence arbitrale tranchant le différent des actionnaires quant au prix des actions, sera payable en dix (10) annuités égales. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par le collège des arbitres.

b) Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de soixante-quinze pour cent (75%) des actionnaires.

c) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit ou ayants-cause de l'actionnaire décédé.

**Art. 6.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions, signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, sauf que toutes cessions de participations dans d'autres sociétés détenues par la société, nécessite l'accord préalable de l'assemblée générale, statuant à une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 10 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 14.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprise agréé sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 15.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des soixante-quinze pour cent (75%) du capital social et notamment toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité des actionnaires représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprises agréé. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes et ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.



## Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique statuant à la majorité des actionnaires représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### Répartition des actions

Les trente-et-un mille (31.000) actions sont attribuées comme suit:

|  |        |
|--|--------|
| 1) IMMOSA S.à r.l., préqualifiée . . . . .       | 142    |
| 2) Paul LEESCH, prénommé . . . . .               | 30.418 |
| 3) Maximilien dit Max LEESCH, prénommé . . . . . | 110    |
| 4) Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé . . . . .    | 110    |
| 5) Doris LEESCH, prénommée . . . . .             | 110    |
| 6) Danielle LEESCH, prénommée . . . . .          | 110    |
| Total: . . . . .                                 | 31.000 |

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs de la société, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019:

- 1) La société anonyme IMMO TERRAINS S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.722, représentée par son représentant permanent, Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,
- 2) Madame Doris LEESCH, prénommée,
- 3) Monsieur Jeff LEESCH, prénommé, lesquels peuvent agir au nom et pour le compte de la Société.

##### Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015:

La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIÉS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.311.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

##### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164610/306.

(140188122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Rayson Re S.A., Société Anonyme,  
(anc. BIL Re).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 46.937.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting, of the shareholders of BIL RE S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.937, incorporated following a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 24 February 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in 1994 number 242 (the Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 February 1999 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 357 of 20 May 1999.

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Maître Michael Jonas, in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Maître Philippe Harles, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Charles Heisbourg, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders presents, the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

1 Approval of the amendment of the corporate name of the Company which shall henceforth be Rayson Re S.A.

2 Approval to change language of the articles of association of the Company from French to English followed by a French translation and complete restatement of the articles of association of the Company, with the exception of the corporate object of the Company.

3 Acknowledgment and acceptance of the resignations of Mr. Nicolas Picard, Mr. Pierre Malevez, Mr. Thierry Lopez and Mr. Yves Kuhn as directors of the Company with immediate effect.

4 Appointment of Mr. Robert Archbold, Mr. Arnaud Bierry, Mr. Oliver Schutz and Mr. Jorge Pérez Lozano as new directors of the Company with immediate effect.

5 Approval of the transfer of the registered office of the Company from 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

6 Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend the corporate name of the Company which shall henceforth be Rayson Re S.A.

### Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company decides to change the language of the articles of association of the Company from French to English followed by a French translation.

The extraordinary general meeting of the Company decides the complete restatement of the articles of association of the Company, with the exception of the corporate object of the Company, as follows:

#### **“Title I. Name, Registered office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There exists a public limited company (société anonyme) governed by Luxembourg law under the name “Rayson Re S.A.” (the “Company”).

**Art. 2.** The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish administrative offices, branches, agencies and offices in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad by a resolution of the board of directors.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the carrying out of all reinsurance operations in all divisions, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, excluding direct insurance operations, the holding of direct and indirect participations in all companies or businesses with an identical or similar corporate object and which may further the development of the Company’s activities, more generally all transactions regarding movable or real property, commercial, civil or financial operations which are directly related to the Company’s corporate object.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

#### **Title II. Share capital, Shares, Bonds**

**Art. 5.** The Company’s share capital is set at one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, all fully paid up.

**Art. 6.** The shares of the Company are in registered form.

**Art. 7.** A shareholder, who is intending to transfer all or part of its shares, shall offer them first to the other shareholder by registered letter with acknowledgement of receipt. The offer shall contain the name of the proposed transferee and the terms and conditions of the intended share transfer, notably the price and the payment terms. The shareholder benefitting from the preemption right, shall have a period of two months as from the remittance or the refusal of the registered letter, the date of sending being proof thereof, to accept all or part of the offer under the terms and conditions indicated therein.

In case the shareholder decides not to exercise its pre-emption right, the intended share transfer shall be carried out within a new period of two months after expiration of the period prescribed for the exercise of the pre-emption right, for the benefit of the proposed transferee and under the terms and conditions indicated therein, by registration of the share transfer in the register of registered shares. Failing such registration, the pre-emptive right shall revive for the future.

Any share transfer in a form other than a sale for cash consideration shall be subject to the approval of all shareholders of the Company.

**Art. 8.** The Company may issue bonds by decision of the board of directors.

#### **Title III. Management, Board, Supervision**

**Art. 9.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, shareholders or not.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office and remuneration and which may remove them from office at any time. They may be reelected.

Their term of office may not exceed six years, unless in case of reelection.

In the event of a vacancy in the office of a director, this vacancy may be filled on a temporary basis by the remaining directors; in such case, the general meeting of shareholders shall resolve on the final election at its next meeting.

**Art. 10.** The board of directors shall elect among its members a chairman. It may elect a vice-chairman. If the chairman and the vice-chairman cannot attend, the meeting shall be chaired by the director appointed for this purpose by the directors present at such meeting.

**Art. 11.** The board of directors shall meet as often as required to serve the Company’s interest, upon call by the chairman, by the vice-chairman or by two directors. The convening notice shall indicate the agenda of the meeting and be sent to the directors by letter, telegram, telex or facsimile at least four business days in advance of the date scheduled for the meeting.

The board of directors can deliberate validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Any director may appoint any other director as his proxy in writing or by letter, facsimile, electronic mail or any other means of communication, to represent him/her at any meetings of the board of directors, a copy of the appointment

being sufficient proof thereof. One director may represent one or more but not all of the other members of the board of directors.

Any director who takes part in a meeting of the board of directors by conference call, video conference, or by any other means of communication allowing his/her identification and allowing all persons participating at the meeting to hear one another on a continuous basis and to effectively participate in such meeting, is deemed to be present for the computation of the quorum and majority thresholds. A meeting held by the above-mentioned means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors may, unanimously, pass written resolutions which shall have the same effect as resolutions adopted at a meeting of the board of directors duly convened and regularly held. Such written resolutions shall be adopted once dated and signed by all directors on a single document or on separated documents, a copy of an original signature sent by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document containing all signatures or, as the case may be, all signed counterparts, shall form the instrument giving evidence of the adoption of the written resolutions, and the date of these resolutions shall be the date of the last signature.

Except as provided hereinafter, the decisions shall be taken by a majority of the directors present or represented at such meeting and participating in the vote, without counting abstentions. In the case of a tie, the person chairing the meeting shall have a casting vote.

**Art. 12.** Deliberations shall be recorded in minutes which, after having been approved by the board of directors, shall be signed by the chairman, the vice-chairman or the director who presided over the meeting. Copies or excerpts of such minutes shall be certified as true copies by the chairman or, failing him/her, by the vice-chairman or, failing them, by two directors.

**Art. 13.** The board of directors is vested with the power to perform all acts necessary or useful to fulfill the Company's corporate object, with the exception of those reserved by the law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14.** The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may be delegated to one or more directors, managers or other agents, shareholders or not, acting individually or jointly. The board of directors shall determine the remunerations related to such delegations.

Any delegation to a member of the board of directors shall be subject to a prior authorisation by the general meeting of shareholders and shall entail the obligation for the board of directors to report annually to the ordinary general meeting on the salaries, emoluments and benefits of any kind granted to the delegates.

**Art. 15.** The Company shall be bound by the joint signature of two directors. Further, the Company shall be validly bound by the signature of any general and special agents within the limits of the delegated signatory powers.

#### **Title IV. General Meetings of Shareholders**

**Art. 16.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Thursday of April at 11.30 am at the registered office of the Company in Luxembourg or at such other place as may be specified in the convening notices. If such day is not a business day, the general meeting of shareholders shall be held on the previous business day at the same hour.

The extraordinary general meetings of shareholders shall be convened in compliance with the legal provisions.

**Art. 17.** The convening notices, which contain the agenda of the meeting, shall be sent by registered letters to the shareholders at least fifteen days before the date scheduled for the general meeting.

**Art. 18.** Any shareholder whose shares have been registered in its name in the register of registered shares at least three days before the general meeting, shall be admitted to attend such general meeting, it being understood that any transfer of shares is suspended during this period.

Any shareholder may be represented at the general meeting by another shareholder whose power of attorney shall be communicated to the board of directors at least three days before the general meeting.

However, legal persons shall be validly represented at the general meeting either by their corporate bodies or competent proxyholders, or by an agent specially designated for this purpose, it being specified that such persons need not be shareholders.

**Art. 19.** The general meeting can deliberate validly regardless of the number of represented shares and resolutions shall be passed by a majority of votes cast, except as otherwise provided in law. The general meeting can only deliberate on the items placed on the agenda.

**Art. 20.** The general meeting shall be chaired by the chairman of the board of directors or, failing him/her, by the vice-chairman of the board of directors or, failing them, by a director designated by his/her fellow directors.

The chairman of the general meeting shall appoint the secretary. The general meeting shall designate two scrutineers.

**Art. 21.** The deliberations of the general meeting shall be recorded in minutes which shall be signed by the chairman of the general meeting, the secretary and the scrutineers. Copies or excerpts of such minutes to be produced in judicial

proceedings or elsewhere shall be certified as true copies by the chairman or, failing him/her, by the vice-chairman or, failing them, by two directors.

#### **Title V. Inventory, Financial Statements, Allocation of Profits, Reserves**

**Art. 22.** The financial year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall end on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 23.** The inventory and the financial statements shall be drawn up at the end of each financial year, in accordance with the law.

**Art. 24.** The credit balance of the balance sheet, net of all charges, amortisations, allowances or technical provisions and other reserves and provisions, shall constitute the net profit.

From such net profit, five per cent at least shall be allocated for the constitution of the legal reserve, such allocation ceasing to be mandatory as soon as and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent of the share capital of the Company. The balance shall be at the disposal of the general meeting of shareholders within the limits of the proposals made by the board of directors.

**Art. 25.** The board of directors shall determine the due date and the place of payment of the dividends. The board of directors may proceed to the payment of interim dividends, in compliance with the terms and conditions prescribed by law.

#### **Title VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 26.** In the event of dissolution of the Company, the general meeting of shareholders shall determine, upon proposal of the board of directors, the liquidation procedure and shall appoint one or several liquidators and determine their powers, the foregoing being without prejudice to the legal provisions concerning the supervision of insurance companies.

#### **Title VII. Miscellaneous**

**Art. 27.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.”.

##### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to acknowledge and accept the resignations of Mr. Nicolas Picard, Mr. Pierre Malevez, Mr. Thierry Lopez and Mr. Yves Kuhn as directors of the Company with immediate effect and further resolves to grant full discharge to Mr. Nicolas Picard, Mr. Pierre Malevez, Mr. Thierry Lopez and Mr. Yves Kuhn for the performance of their duties from the date of their appointment up to and including the date hereof.

##### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to appoint the following individuals as directors of the Company for a period ending at the end of the annual general meeting called to approve the annual accounts as at 31 December 2018, with immediate effect:

(i) Mr. Robert Archbold, born on 14 July 1975 in Dublin, Ireland, having his professional address at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr. Arnaud Bierry, born on 12 November 1953 in Paris, France, having his professional address at 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(iii) Mr. Oliver Schutz, born on 17 April 1969, in Kaiserlautern, Germany, having his professional address at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(iv) Mr. Jorge Pérez Lozano, born on 17 August 1973 in Mannheim, Germany, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Following the above, the board of directors of the Company is, with immediate effect, composed of the following individuals:

- Mr. Robert Archbold;
- Mr. Arnaud Bierry;
- Mr. Oliver Schutz; and
- Mr. Jorge Pérez Lozano.

##### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to transfer the registered office of the Company from 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

There being no other business on the Agenda, the meeting was closed at 6.00 p.m..

168134

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux-mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BIL RE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.937, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1994 sous le numéro 242 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 février 1999 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 mai 1999 sous le numéro 357.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 17.30 heures, sous la présidence de Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Philippe Harles, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Maître Charles Heisbourg, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'entière du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour*

1 Approbation de la modification de la dénomination sociale de la Société qui sera désormais Rayson Re S.A.

2 Approbation du changement de langue des statuts de la Société du français à l'anglais suivi d'une traduction française et de la refonte intégrale des statuts de la Société, à l'exception de l'objet social de la Société.

3 Prise de connaissance et acceptation des démissions de M. Nicolas Picard, M. Pierre Malevez, M. Thierry Lopez et M. Yves Kuhn en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

4 Nomination de M. Robert Archbold, M. Arnaud Bierry, M. Oliver Schutz and M. Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

5 Approbation du transfert du siège social de la Société du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

6 Divers.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend les résolutions suivantes:



### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui sera désormais Rayson Re S.A.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de changer la langue des statuts de la Société du français à l'anglais suivi d'une traduction française.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de la refonte totale des statuts de la Société, à l'exception de l'objet social de la Société, comme suit:

#### **«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Rayson Re S.A.» (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, établir des sièges administratifs, succursales, agences et bureaux dans le Grand-Duché et à l'étranger.

**Art. 3.** La Société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II. Capital social, Actions, Obligations**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000) représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125) chacune, toutes entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives.

**Art. 7.** L'actionnaire qui se propose de transférer tout ou partie de ses actions doit au préalable les offrir à l'autre actionnaire par lettre recommandée, avec accusé de réception. L'offre doit contenir le nom du cessionnaire proposé et les termes et conditions du transfert envisagé, notamment le prix et les modalités de paiement. L'actionnaire bénéficiaire du droit de préemption aura un délai de deux mois à partir de la remise ou du refus de la lettre recommandée, la date de l'envoi faisant foi, pour accepter l'offre en tout ou partie aux conditions indiquées.

Au cas où l'actionnaire ne fait pas usage de son droit de préemption, le transfert envisagé devra s'effectuer, dans un nouveau délai de deux mois après l'expiration du délai prévu pour l'exercice du droit de préemption, au profit du cessionnaire proposé et aux termes et conditions indiquées par l'inscription du transfert dans le registre des actions nominatives. A défaut de cette inscription, le droit de préemption renaît pour l'avenir.

Tout transfert d'actions sous une forme autre qu'une cession contre paiement en espèces ne peut se faire qu'avec l'accord de tous les actionnaires.

**Art. 8.** La Société peut émettre des obligations par décision du conseil d'administration.

#### **Titre III. Administration, Direction, Surveillance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération et qui peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Leurs mandats ne peuvent, sauf réélection, pas excéder une durée de six ans.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 10.** Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un vice-président. En cas d'empêchement du président et du vice-président, la réunion est présidée par l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du président, du vice-président ou de deux administrateurs. Cette convocation indiquera l'ordre du jour et sera adressée aux administrateurs par lettre, télégramme, télex ou télécopie quatre jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

Le conseil d'administration ne délibérera valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Tout administrateur peut se faire représenter à toutes réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs membres du conseil d'administration, mais non pas tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Sauf pour ce qui est prévu ci-après, les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et participant au vote, compte non tenu des abstentions. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 12.** Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont signés, après leur approbation par le conseil d'administration, par le président, le vice-président ou l'administrateur qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou, à son défaut, par le vice-président ou, à leur défaut, par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 14.** La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Le conseil d'administration fixe les rémunérations attachées à ces délégations.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au conseil d'administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

**Art. 15.** La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires généraux et spéciaux dans les limites des pouvoirs de signature délégués.

#### **Titre IV. Assemblées Générales**

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois d'avril à 11.30 heures au siège social à Luxembourg, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour n'est pas ouvré, l'assemblée générale se tient le jour ouvré précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées conformément aux dispositions légales.

**Art. 17.** Les convocations avec indication de l'ordre du jour se font par lettres recommandées adressées aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Sera admis à assister à l'assemblée générale tout actionnaire dont les actions sont inscrites à son nom dans le registre des actions nominatives trois jours au moins avant l'assemblée générale, étant entendu que tout transfert de titres est suspendu pendant ce délai.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire dont le pouvoir aura été communiqué au conseil d'administration trois jours au moins avant l'assemblée générale.

Toutefois, les personnes morales sont valablement représentées à l'assemblée générale soit par leurs organes ou fondés de pouvoir compétents soit par un mandataire spécialement désigné à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient elles-mêmes actionnaires.

**Art. 19.** L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des actions représentées et les délibérations sont prises à la majorité des voix exprimées, sauf dans les cas où la loi en dispose autrement. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président ou, à leur défaut, par un administrateur désigné par ses collègues.

Le président de l'assemblée générale nomme le secrétaire. L'assemblée désigne deux scrutateurs.



**Art. 21.** Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par le président, le secrétaire et les scrutateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes par le président ou, à son défaut, par le vice-président ou, à leur défaut, par deux administrateurs.

#### **Titre V. Inventaire, Comptes sociaux, Répartition des Bénéfices, Réserves**

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1 janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 23.** L'inventaire et les comptes sociaux sont dressés à la fin de chaque exercice conformément à la loi.

**Art. 24.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges, amortissements, dotations ou provisions techniques et autres réserves et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint un dixième du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale dans les limites des propositions faites par le conseil d'administration.

**Art. 25.** Le conseil d'administration fixe la date de l'exigibilité et le lieu de paiement des dividendes.

Il est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 26.** En cas de dissolution, l'assemblée générale règle, sur la proposition du conseil d'administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs, le tout sans préjudice des dispositions de la législation concernant le contrôle des entreprises d'assurances.

#### **Titre VII. Divers**

**Art. 27.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de prendre connaissance et d'accepter les démissions de M. Nicolas Picard, M. Pierre Malevez, M. Thierry Lopez et M. Yves Kuhn en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et décide de donner à ces derniers quitus pour l'exercice de leur mandat depuis leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec effet immédiat:

(i) M. Robert Archbold, né le 14 juillet 1975 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) M. Arnaud Bierry, né le 12 novembre 1953 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(iii) M. Oliver Schutz, né le 17 avril 1969, à Kaiserslautern, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iv) M. Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à ce qui précède, le conseil administration de la Société, est avec effet immédiat composé des personnes suivantes:

- M. Robert Archbold;
- M. Arnaud Bierry;
- M. Oliver Schutz; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connu du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits mandataires ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Jonas, P. Harles, C. Heisbourg, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2014. REM/2014/2090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164611/430.

(140188282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

### **CS Investment Funds 1, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.404.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,  
was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of CS Investment Funds 1, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable), incorporated pursuant to a notarial deed dated 21 August 2007 drawn up by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2080 of 25 September 2007, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 131.404, and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended through a notarial deed dated 21 June 2013, drawn up by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1669, page 80099, of 12 July 2013.

The Meeting elected as chairman Mr. Fernand SCHAUS, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The chairman appointed as secretary of the Meeting Ms. Jacqueline SIEBENALLER, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Ramon BELARDI, Vice President, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of Article 5 "Capital and Certification of Shares" in order to introduce the possibility for the Company to issue shares in dematerialised form and to remove the possibility to issue bearer shares. Further introduction of the obligation for holders of bearer shares to convert these shares into registered or dematerialised shares, and of other minor changes in order to align on the provisions of the law of 6 April 2013;

2. Amendment of Article 8 "U.S. Matters" in order to update the articles of incorporation of the Company in line with the requirements of the U.S. Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA"), by introducing the requirement for the shareholders and investors of the Company to provide certain information required under FATCA, which may be disclosed by the Company or its management company to the U.S. internal revenue service ("IRS").

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed *ne varietur* by the proxyholders of the represented shareholders, by the bureau of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 29 September 2014 to the registered shareholders.

IV. The resolutions on the agenda require a quorum of 50% of the share capital of the Company and may only be validly take if approved by at least 2/3 of the votes cast.

V. It appears from the attendance list that, out of the 31'695'113.9 shares in issue as at 10 October 2014, 28'949'173 shares are present or represented and that they represent 91.3% of the share capital of the Company. 251 shares represent abstention.

VI. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the statements of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolution by 28,948,922 votes in favour:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Capital and Certification of Shares.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and will at all time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 21 hereof.

The minimum capital of the Company shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand in Euro (EUR 1,250,000.-) within a period of 6 months following the authorization of the Company.

The Board of Directors is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid at any time in accordance with Article 22 hereof without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of one or more classes of shares be accounted for in sub-funds (the “Sub-funds”) or pools of assets established pursuant to Article 21 hereof and shall invest in transferable securities and other investments permitted by the Law of 17 December 2010 corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or such other areas or sectors, including in units of other undertakings for collective investments as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-fund.

The Board of Directors may further decide, in connection with each such Sub-fund or pool of assets to create and issue new classes of shares within any Sub-fund that will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-fund concerned but where a specific sales and redemption charge structure or hedging policy or currency denomination or other distinguishing feature is applied to each class. For the purpose of determining the capital of the Company, the assets and liabilities of the Sub-fund shall be allocated to the individual classes of shares. If not expressed in Swiss francs respectively, they shall be converted into Swiss francs respectively and the capital shall be the total net assets of all the classes.

Shares are issued in registered or dematerialised form. The Company reserves the right to reject any subscription application for shares, whether in whole or in part, for any reason. Any bearer shares outstanding must be presented by the holders thereof for conversion into registered or dematerialised shares as soon as possible, the costs of which may be charged to the bearer shareholder. The Board of Directors may in its discretion decide whether to issue certificates in respect of registered shares or not, unless expressly requested to issue certificates by the person recorded in the register. Dematerialised shares may be held through collective depositories. In such cases, shareholders shall receive a confirmation in relation to their shares from the depository of their choice (for example, their bank or broker), or shares may be held by shareholders directly in a registered account kept for the Company and its shareholders by the Company’s central administration. These shareholders will be registered by the central administration. Shares held by a depository may be transferred to an account of the shareholder with the central administration or to an account with other depositories approved by the Company, or with an institution participating in the securities and fund clearing systems. Conversely, shares held in a shareholder’s account kept by the central administration may at any time be transferred to an account with a depository.

If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for its shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two Directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile.

However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the Board of Directors. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine. The Company reserves the right to reject any subscription application for shares, whether in whole or in part, at its own discretion for whatever reason.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in Article 22 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive share certificates or a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders at their addresses in the register of shareholders (the “Register of Shareholders”).

All issued registered shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders in compliance with the provisions of article 39 of the law of 10 August 1915, as may be amended from time to time, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company, the number and class of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a registered

share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board of Directors.

Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change the address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered in the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend."

#### *Second resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

**“ Art. 8. U.S. Matters.** Whenever used in these Articles, U.S. Person (the “U.S. Person”), subject to such applicable law and to such changes as the Directors shall notify to shareholders, shall mean a national or resident of the United States of America or any of its territories, possessions or other areas subject to its jurisdiction, including the States and the Federal District of Columbia (the “United States”) (including any corporation, partnership or other entity created or organised in, or under the laws, of the United States or any political sub-division thereof), or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States (which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States) is not included in gross income for the purpose of computing United States federal income tax, provided, however, that the term “U.S. Person” shall not include a branch or agency of a United States bank or insurance company that is operating outside the United States as a locally regulated branch or agency engaged in the banking or insurance business and not solely for the purpose of investing in securities under the United States Securities Act 1933, as amended, including (but without restriction) as described in section 7701 (a)(30) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended.

Each Shareholder and each transferee of a Shareholder's interest in any Sub-fund shall furnish (including by way of updates) to the Company, or any third party designated by the Company (a «Designated Third Party»), in such form and at such time as is reasonably requested by the Company (including by way of electronic certification) any information, representations, waivers and forms relating to the Shareholder (or the Shareholder's direct or indirect owners or account holders) as shall reasonably be requested by the Company or the Designated Third Party to assist it in obtaining any exemption, reduction or refund of any withholding or other taxes imposed by any taxing authority or other governmental agency (including withholding taxes imposed pursuant to the Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010, or any similar or successor legislation or intergovernmental agreement, or any agreement entered into pursuant to any such legislation or intergovernmental agreement) upon the Company, amounts paid to the Company, or amounts allocable or distributable by the Company to such Shareholder or transferee. In the event that any Shareholder or transferee of a Shareholder's interest fails to furnish such information, representations, waivers or forms to the Company or the Designated Third Party, the Company or the Designated Third Party shall have full authority to take any and all of the following actions:

- a) Withhold any taxes required to be withheld pursuant to any applicable legislation, regulations, rules or agreements;
- b) Redeem the Shareholder's or transferee's interest in any Sub-fund as set out in Article 7;
- c) Form and operate an investment vehicle organized in the United States that is treated as a “domestic partnership” for purposes of section 7701 of the Internal Revenue Code of 1986, as amended and transfer such Shareholder's or transferee's interest in any Sub-fund or interest in such Sub-fund assets and liabilities to such investment vehicle. If requested by the Company or the Designated Third Party, the Shareholder or transferee shall execute any and all documents, opinions, instruments and certificates as the Company or the Designated Third Party shall have reasonably requested or that are otherwise required to effectuate the foregoing. Each Shareholder hereby grants to the Company or the Designated Third Party a power of attorney, coupled with an interest, to execute any such documents, opinions, instruments or certificates on behalf of the Shareholder, if the Shareholder fails to do so.

The Company or the Designated Third Party may disclose information regarding any Shareholder (including any information provided by the Shareholder pursuant to this Article) to any person to whom information is required or requested to be disclosed by any taxing authority or other governmental agency including transfers to jurisdictions which do not have strict data protection or similar laws, to enable the Company to comply with any applicable law or regulation

or agreement with a governmental authority. Each Shareholder hereby waives all rights it may have under applicable bank secrecy, data protection and similar legislation that would otherwise prohibit any such disclosure and warrants that each person whose information it provides (or has provided) to the Company or the Designated Third Party has been given such information, and has given such consent, as may be necessary to permit the collection, processing, disclosure, transfer and reporting of their information as set out in this Article and this paragraph.

The Company or the Designated Third Party may enter into agreements with any applicable taxing authority (including any agreement entered into pursuant to the Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010, or any similar or successor legislation or intergovernmental agreement) to the extent it determines such an agreement is in the best interest of the Company or any Shareholder.”

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the Meeting, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREUPON the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: F. SCHAUS, J. SIEBENALLER, R. BELARDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2014. LAC/2014/48257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164670/189.

(140187919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

### **Clinique Irmine, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Irmine Day Clinic.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 13, RUE IRMINE.

R.C.S. Luxembourg B 191.219.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Annie DERVIEUX, dirigeante de société, née le 2 mai 1953 à Besançon (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 33, boulevard de la Pétrusse.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CLINIQUE IRMINE", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion d'immeubles et/ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte. A ce titre, elle mettra en location des locaux équipés ou non incluant des plateaux techniques.

En outre, la Société assurera également l'exploitation d'un centre d'esthétique au sens le plus large du terme comprenant des interventions au laser et l'utilisation de nouvelles techniques. Elle assurera également l'achat, la distribution, la location, la vente de matériel et de produits esthétiques et cosmétiques.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut notamment s'intéresser par voie de participation, d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière, de partenariat ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. Elle peut également participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours,

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.



De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Madame Annie DERVIEUX, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1814 Luxembourg, 13, rue Irmine.

2. Madame Annie DERVIEUX, dirigeante de société, née le 2 mai 1953 à Besançon (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 33, boulevard de la Pétrusse, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

4. Décision est prise que la Société pourra exploiter son activité sous l'enseigne commerciale de "IRMINE DAY CLINIC".

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DERVIEUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2014. LAC/2014/46599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164656/148.

(140188293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

#### **Tefram S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 160.238.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166744/9.

(140189964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

#### **Takolux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

Le bilan de la société au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014166741/12.

(140190252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---

#### **Simar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Il est porté à la connaissance de tous que la société, Fiduciaire Nationale S.à r.l., dont le siège social se situe au 2 Rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Commissaire aux comptes avec effet au 24 octobre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014166705/13.

(140189766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

---